

Schweizerische Hämophilie-Gesellschaft Association Suisse des Hémophiles

Sekretariat/Secrétariat:

Blutspendedienst SRK, Zentrallaboratorium

Wankdorfstrasse 10 · Telefon 031 41 22 01

3000 Bern 22 · Postcheck-Konto 30-7529

BULLETIN N° 44



Schutzmarke für
gemeinnützige Institutionen

E d i t e u r :

Association suisse des hémophiles (ASH)

Siège du secrétariat: Wankdorfstrasse 10, 3000 Berne 22

Téléphone: 031 41 22 01

R e s p o n s a b l e s :

Le Président du Comité: A. Wüthrich, Diemtigen

(pour l'ensemble du contenu à l'exclusion
des contributions médicales)

Professeur F. Koller, Riehen,

Dr. E. Meili, Wetzikon,

Dr. K. Stampfli, Berne

(pour les publications d'ordre médical,
cependant, celles qui portent une signature
paraissent sous la responsabilité de leur auteur)

R é d a c t i o n :

Madame R. Schawalder, Niederscherli

S O M M A I R E

Invitation à l'Assemblée générale/Ordre de jour	
Invitation au rencontre de fin de semaine "Village de vacances de Douanne"	1
Rapport du Président sur l'exercice 1979	3
Rapport annuel de la commission médicale	5
Quels sont les désavantages que présente "l'AHF-Concentré" en comparaison avec la "Fraction antihémophilique"?	9
Présentation des comptes 1979 - Bilan 1980	10

I v i t a t i o n à l'Assemblée générale de l'Association Suisse
des Hémophiles, relative à l'exercice 1979

L i e u: Berne, Laboratoire Central CRS, restaurant du personnel,
Wankdorfstrasse 10

D a t e: Samedi, le 31 mai 1980 à 14.00h

ORDRE DU JOUR

- 14.00h 1. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 9.6.1979
2. Approbation du Rapport du Président pour 1979
3. Comptes 1979
4. Attribution au Fonds de solidarité
5. Attribution au Fonds de recherches scientifiques
6. Budget 1980
7. Utilisation du Fonds des casinos
8. Cotisations des membres pour 1981
9. Election de nouveaux membres du Comité pour 1980:
a) Trésorier
b) Assesseur (2 personnes)
c) Suppléant (2 personnes)
d) Vérificateur des comptes
10. Approbation du rapport annuel 1979 de la Commission
médicale
11. Discussion, Divers
- 15.00h Fin de la partie administrative
- 15.00h -
15.30h Pause
- 15.30h - Exposé du professeur E. Heim: Problèmes psychologiques
16.15h sur la maladie chronique
- 16.15h - Discussion sur des questions médicales
16.45h
- 17.00h Clôture de la partie officielle

Rencontre de fin de semaine "Village de vacances de Douanne"
des 6/7 septembre 1980

I N V I T A T I O N

Nous vous invitons cordialement à notre rencontre de fin de semaine à la Montagne de Douanne. Nous sommes heureux de pouvoir vous offrir l'occasion d'apprendre à connaître l'une des plus belles régions de séjour du Jura et de pouvoir être les hôtes de ce village de vacances moderne.

Le fait que la "Montagne de Douanne" dispose d'une piscine et d'une halle de gymnastique, nous a incités à consacrer notre rencontre aux thèmes: physiothérapie, resp. gymnastique et natation. Le programme détaillé vous sera adressé après réception de votre inscription. Nous vous serions reconnaissants de nous retourner le plus rapidement possible, et jusqu'au 10.6.1980 au plus tard le talon ci-dessous. Pour des raisons d'organisation, nous vous prions de bien vouloir observer ce délai.

Cette invitation s'adresse tout spécialement aussi à de jeunes hémophiles de 16 ans et plus.



I n s c r i p t i o n à la rencontre de fin de semaine des
 6/7 septembre 1980
 Fondation suisse "Village de vacances"
 2516 Montagne de Douanne

D é b u t: Samedi, 6.9.1980 env. 14.30 heures

F i n: Dimanche, 7.9.1980 env. 17.00 heures Personnes:

A d r e s s e:.....

.....Tél:.....

Thèmes et problèmes désirés:.....

.....

Questions au médecin:.....

.....

C o û t: 20 francs par personne

Nous nous permettons pour la première fois de demander une participation aux frais. Des réductions sont possibles.

RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSOCIATION SUISSE DES HEMOPHILES

sur 1979

Le Comité a tenu au total trois séances. Il a accompli ou entrepris les tâches suivantes :

- Mise sur pied d'une commission pour les questions d'assurance dont le Président est M. Zutter. Nous avons appuyé la requête de la Conférence nationale suisse des ligues de la santé en vue de la révision de la LAMA. Cette révision partielle n'entrera du reste pas en vigueur avant 1982 au plus tôt.
- Nouvelle version du livret de santé (petit classeur à anneaux). On peut se le procurer auprès de notre Secrétariat pour une somme modique.
- Participation au Congrès de L'Association mondiale de l'hémophile à Tel Aviv; c'est notre président d'honneur, le professeur Koller, qui nous y a représenté.
- Diverses discussions ont eu lieu avec le Laboratoire central au sujet de la distribution et de différents défauts techniques des préparations sanguines de la Croix-Rouge suisse.
- La présentation de la page de titre du bulletin de notre Association a été remaniée. De même on a redéfini les responsabilités de l'équipe de rédaction aussi bien pour les questions d'ordre administratif que pour celles d'ordre médical.
- Notre secrétaire, Madame Schawalder, s'est occupée de plusieurs questions et problèmes. On mentionnera le camp de vacances à Montana, la réunion de parents à Charmey, la mise au point du matériel d'information sur l'hémophilie, etc., etc.. Je me plais à relever ici l'initiative dont Madame Schawalder ne cesse de faire preuve dans son travail et le coeur qu'elle y met.
- Le Comité s'est préoccupé de l'établissement des comptes annuels et du bilan 1978 ainsi que du budget 1979 et des cotisations des membres pour 1980.
- La préparation et le déroulement de notre Assemblée générale au Zoo de Bâle ont été parfaitement organisés par notre président d'honneur, le professeur Koller.
- Notre Association a accordé une contribution à la Fondation de Twannberg; nous espérons pouvoir par la suite profiter de ce nouveau Projet.

- Pro Infirmis a eu l'amabilité d'attribuer une somme de l'ordre de 10.000.- fr. au financement de notre appareil Laser à Bâle.
- M. Zutter a fait paraître dans le Bulletin un article sur les questions d'assurance et de frais médicaux.
- Les différents retards dans le paiement des cotisations (il y a des "durs à la détente") donnent à notre trésorier beaucoup de travail supplémentaire. Nous prions donc tous nos membres de bien vouloir acquitter leurs cotisations le plus tôt possible. Par ailleurs, nous leur serions très reconnaissants de s'efforcer de recruter de nouveaux membres, soit des personnes privées (qui peuvent ne pas être des hémophiles), soit des firmes. Le Comité est d'avis que les jeunes hémophiles devraient devenir membres de notre Association à titre individuel à leur 20e anniversaire au plus tard, avec une cotisation personnelle de membre, et non seulement être inclus dans la cotisation familiale. Il est évident cependant que nous sommes prêts à discuter de toute difficulté financière que cela pourrait entraîner.
- On nous a demandé de l'étranger si la Suisse s'intéresserait à des échanges entre jeunes hémophiles. Ainsi, par exemple, un jeune hémophile français pourrait être reçu dans une famille suisse pour y passer des vacances et, réciproquement, un enfant suisse serait accueilli par une famille française. Si certains parents s'intéressent à de tels échanges, qu'ils s'adressent directement à notre Secrétariat.
- Pro Infirmis a apporté aux hémophiles de toute la Suisse diverses aides précieuses. Nous tenons à l'en remercier ici.
- Nous aimerions aussi remercier nos médecins pour leur travail et, en particulier, le professeur Koller, la doctoresse Meili, la doctoresse Klingenberg, et la doctoresse Hartmann.
- Les fournitures directes de préparations sanguines du Laboratoire central de la Croix-Rouge suisse à Berne nous pré-occupent. A l'avenir le Dr Stampfli les contrôlera davantage. De toutes façons, il est absolument nécessaire que l'hémophile continue à se faire examiner périodiquement à son Centre de consultation ou par son médecin traitant.
- On a établi le cahier des charges des responsables du camp de vacances et les directives destinées au médecin du camp. Pour ce dernier, un rapport du Centre ou du médecin traitant est, dans chaque cas, très utile et nous prions les parents de bien vouloir y pourvoir lors du prochain camp.

- Nous avons dû remercier M. Lutz de ses fonctions de trésorier et nous vous proposons pour le remplacer M. Heimburger. Monsieur Heimburger est un expert en chiffres ...

Je ne voudrais pas conclure ce rapport sans réitérer mes remerciements à notre Secrétariat, à notre Président d'honneur, le professeur Koller, à tous les membres de la Commission médicale, aux médecins qui signent les hémophiles à travers la Suisse, à tous les membres du Comité qui exécutent bénévolement des tâches multiples et je n'aurais garde d'oublier le Laboratoire central de transfusion sanguine de la Croix-Rouge suisse qui ne cesse de nous épauler de ses conseils et de son aide effective.

Je souhaite que de tous ces efforts puisse germer et fructifier une moisson abondante.

ASSOCIATION SUISSE DES HEMOPHILES

Le Président :

A. Wüthrich

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION MEDICALE POUR L'ANNEE 1979/1980

Les problèmes soulevés par les membres de la Commission médicale au cours de l'année passée n'ont pas seulement été mentionnés dans les procès-verbaux des séances tenues, mais ont aussi paru sous forme d'articles et de conférences dans des revues médicales spécialisées ou d'intérêt général, telle la revue "Therapeutische Umschau" (Berne) qui a consacré son numéro d'avril 1979 à l'hémophilie ou la publication "Médecine et Hygiène" (Genève) du 12 mars 1980.

Les problèmes suivants doivent être particulièrement mis en évidence: la question de la posologie des préparations de substitution. Aussi bien dans les nouvelles directives de Madame Dr Meili que dans d'autres directives revues et corrigées, on s'est mis d'accord quant à une dose suffisante pour le traitement des hémorragies suivant la localisation et le stade. Il faut préciser que les produits contenant le facteur VIII ou le facteur IX devraient si possible être injectés tout au début de l'hémorragie et qu'ainsi des doses relativement petites (600 U, parfois même 250 U) suffisent souvent lors d'hémorragies articulaires. Il faut prévenir les hémorragies accumulées en administrant les préparations pendant quelques semaines, ce qui équivaut à une substitution continue, c'est-à-dire pas seulement lors d'une hémorragie, mais régulièrement à raison de 3 injections par semaine pour l'hémophilie A et de 2 injections par semaine pour l'hémophilie B (500 - 600 U chacune). Ce traitement prophylactique est indiqué:

en voyage, avant des examens, en cas de stress, lors d'une physiothérapie intensive.

Il ne doit pas être appliqué en cas d'hémorragies se répétant très fréquemment.

Pour les hémophiles de plus de 20 ans qui doivent payer une franchise de 10 %, les méthodes de traitement mentionnées sont souvent trop coûteuses; ils préfèrent supporter les douleurs et renoncer aux perfusions, resp. aux injections. Cela est fort regrettable du point de vue médical, car chaque hémorragie arti-

culaire non traitée endommage l'articulation. C'est pourquoi le 17 septembre 1979, nous avons présenté une demande à l'Office fédéral des assurances sociales, pour que des fonds soient mis à disposition de notre Association, afin que la franchise puisse être remboursée aux membres. Cette demande a été refusée le 11 octobre 1979. D'ici à l'adoption de la loi révisée de l'assurance maladie et invalidité (probablement en 1982 ou 1983), nous devons nous contenter des possibilités actuelles: c'est-à-dire de demandes de prestations complémentaires à Pro Infirmis ou pour les retraités aux succursales communales de l'AVS. Il faut cependant prouver l'indigence suite aux frais de traitement élevés. Dans les cas où les deux possibilités mentionnées n'entrent pas en ligne de compte, une demande peut être présentée au Fonds de solidarité de l'Association Suisse des Hémophiles. Des renseignements peuvent être obtenus auprès du secrétariat de l'Association (Wankdorfstr. 10, 3000 Berne 22, tél.: 031 / 41 22 01).

Un autre problème que nous avons traité est celui de la transmission du virus de l'hépatite par les préparations de substitution, ce qui peut causer une inflammation chronique du foie, qui dans la plupart des cas n'est même pas remarquée par l'hémophile lui-même. Il s'est avéré que la transmission du virus est beaucoup plus fréquente lors de l'utilisation de préparations très purifiées injectées avec une seringue, que lors de l'administration de produits AHF-8 donneurs par perfusion. C'est pourquoi il est préférable d'utiliser ces derniers, pour autant qu'ils soient bien supportés. En cas de réactions allergiques (démangeaisons, urticaire, asthme, frissons) il faut administrer les préparations hautement purifiées par injection, ceci également en voyage, etc. L'inflammation chronique du foie semble être moins courante chez les hémophiles en Suisse, qu'elle ne l'est aux USA; cela est peut-être dû au fait qu'ici, les donneurs de sang sont particulièrement bien examinés quant au virus de l'hépatite.

Des essais ont été effectués à la Clinique médicale universitaire de Zurich en vue d'augmenter la teneur en facteur VIII du sang autrement que par l'apport de facteur VIII de sang normal. Cela réussit en cas d'hémophilie légère (teneur en facteur VIII avant

le traitement de 15 % ou plus) par injection d'une substance genre hormone (dérivée de la Vasopressine); en cas d'hémophilie moyennement grave (teneur en facteur VIII de 2 - 10 %) on peut faire un essai lors d'hémorragies. Cependant l'hémostase ne pourra pas être réalisée de manière aussi certaine qu'en cas d'hémophilie bénigne. L'avantage principal de ce traitement est la prévention de l'hépatite.

En cas de grave hémophilie (qui ne présente pratiquement pas d'activité de facteur VIII) on a recours à l'apport de facteur VIII normal; pour l'hémophile, il représente un corps étranger et il est possible que le patient forme des anticorps (heureusement seulement dans 10 % des cas). L'anticorps peut de nouveau disparaître si on renonce pendant un certain temps à l'apport de facteur VIII. Lors d'une hémorragie, on peut administrer un nouveau produit (FEIBA) à la place du facteur VIII, qui dans le processus de coagulation sanguine rend le facteur VIII superflu. (Feiba = Factor eight bypassing activity). Des résultats très satisfaisants ont été obtenus avec ce produit à l'Hôpital de l'Ile à Berne.

Depuis l'introduction de la technique des rayons laser, d'autres progrès ont été faits dans le traitement chirurgical des maladies hémophiliques des articulations et des muscles. La Commission médicale s'est surtout penchée sur une opération de l'articulation, qui entre en ligne de compte en cas d'hémorragies répétées dans la même articulation (généralement le genou) et qui consiste à éliminer la peau usée couvrant l'articulation, qui est fortement vascularisée et très facilement vulnérable (synoviectomie). Le problème a également été discuté avec un chirurgien étranger, sur quoi des directives concernant l'indication d'une telle opération ont été élaborées. L'opération n'est faite que si une physiothérapie adéquate a été effectuée pendant des mois sans donner des résultats suffisants.

La Commission a aussi étudié l'information des hémophiles en matière de génétique. Elle se base entre autres sur le recensement des conductrices. Un aperçu des possibilités actuelles permettant de juger des probabilités de transmission de l'hémophilie peut être obtenu auprès du secrétariat de l'Association à Berne.

Finalement, la formation générale et professionnelle des hémophiles a fait l'objet d'une discussion détaillée. Il ne fait pas de doute que les hémophiles sont aussi intelligents que le reste de la population. S'ils ont souvent des difficultés en apprenant un métier, cela provient de raisons fondamentalement différentes: absences fréquentes de l'école et de l'apprentissage, parents trop inquiets, trop peu de compréhension de la part des professeurs et des supérieurs et avant tout trop peu de confiance en soi !

Dans ce domaine, la thérapie moderne de substitution si couronnée de succès n'a pas changé grand chose. Nous aborderons ce sujet de plus près dans un numéro ultérieur du bulletin.

Prof. Dr méd. F. Koller

Quels sont les désavantages que présente l'"AHF-Concentré" en comparaison avec la "Fraction antihémophilique" (cryoprécipité lyophilisé)?

L'on peut considérer l'"AHF-Concentré" étant un peu plus commode à l'usage:

- il peut être administré au moyen d'une seringue (donc pas de perfusion)
- le volume est plus réduit (donc moins de place nécessaire pour le stockage et peut de ce fait être emmené plus facilement lors de déplacements.

Pourtant, ces avantages présentent les désavantages suivants que l'on ne devrait - dans l'intérêt du patient, du donneur de sang et du public - pas négliger: La matière première - le plasma sanguin - nécessaire à la fabrication de préparations coagulantes n'est nullement disponible dans des quantités illimitées. Il doit être procuré par des dons de sang de donneurs volontaires et bénévoles. De la même quantité de plasma sanguin, l'on peut en moyenne retirer moins qu'un tiers en unités facteur VIII qu'en comparaison avec l'"AHF-Fraction", c.-à-d. la manière plus confortable de stockage et d'administration vont d'ensemble avec une perte considérable en activité facteur VIII.

Lors de la fabrication de l'"AHF-Concentré" se perd donc une activité en facteur VIII qui sans cela pourrait servir au traitement de patients hémophiles. Cette perte en activité, ainsi le procédé de fabrication plus cher sont la cause que l'unité en facteur VIII est plus onéreuse lorsqu'il s'agit de l'"AHF-Concentré".

Contrairement à l'"AHF-Fraction" d'où le contenu ne provient que de peu de donneurs de sang (3-4, resp. 8-12 dons de sang), l'"AHF-Concentré" est fabriqué à partir de plasma provenant de 2.000 à 4.000 donneurs de sang. Cette circonstance a comme suite que l'administration de l'"AHF-Concentré" est chargé d'un risque plus élevé d'hépatite (tumescence du foie due à la transfusion). Pour finir, l'on peut observer que l'activité facteur VIII de l'"AHF-Fraction" demeure en général plus longtemps dans la circulation et reste de ce fait également plus longtemps efficace - circonstance qui produit un effet favorable pour le patient sur l'hémostase désirée.

B I L A N au 31.12.1979

(avant répartition du bénéfice)

ACTIF

	Fr.
Compte de Chèques Postaux	60.098.52
Crédit Suisse, Zürich, livret d'épargne	10.378.95
Banque Centrale Coopérative, Zürich livret de dépôt	19.369.20
Banque Cantonale des Grisons, Coire livret d'épargne	9.043.85
Banque Cantonale de Zürich, Zürich livret d'épargne	9.281.45
Débiteurs	401.70
Impôt anticipé à récupérer	1.063.25
Actifs transitoires (Colonie de vacances 1979)	21.496.40
	<hr/>
	131.133.32

=====

PASSIF

	Fr.
Créditeurs	16.326.75
Provision pr. recherche scientifique	11.954.--
Fonds de solidarité	18.480.95
Fonds des Casinos	33.673.35
Capital	44.603.02
	<hr/>
	125.038.07
Bénéfice de l'exercice 1979	6.095.25
	<hr/>
	131.133.32

=====

E X E R C I C E 1979

<u>Compte Fonds des Casinos</u>	Fr.	Fr.
Bilan d'ouverture		46.005.80
Salaire de la secrétaire	20.687.35	
Subvention AI pour le salaire de la secrétaire		16.999.--
notre participation au rachat à la Caisse de pensions de la secrétaire	1.739.70	
Frais pour conseils aux hémophiles	3.157.05	
Frais divers	3.747.35	
Attribution du bénéfice de l'exercice		4.000.--
Solde	37.673.35	
	<hr/>	
	67.004.80	67.004.80

=====

<u>Compte Fonds de solidarité</u>	Fr.	Fr.
Bilan d'ouverture		19.432.95
Versements aux membres	952.--	
Attribution du bénéfice de l'exercice		1.000.--
Solde	19.480.95	
	<hr/>	
	20.432.95	20.432.95

=====

COMPTES 1979

<u>DEPENSES</u>	Fr.
Frais d'administration	2.811.60
Frais de déplacements	3.652.45
Imprimés et bulletins	1.190.25
Colonie de vacances	2.712.65
Frais divers	886.10
Frais financiers (Banques & CCP)	106.80
	<hr/>
	11.359.85
Bénéfice de l'exercice	6.095.25
	<hr/>
	17.455.10
	<hr/> <hr/>

<u>RECETTES</u>	Fr.
Cotisations ordinaires	5.624.--
Cotisations extraordinaires	2.800.--
Intérêts bancaires	1.067.60
Contributions des parents à la Colonie de vacances	7.963.50
	<hr/>
	17.455.10
	<hr/> <hr/>

<u>Compte Colonie de vacances 1979</u>	Fr.	Fr.
Extourne Actifs transitoires	29.203.--	
Contribution Fondation "DENK AN MICH" 1978		4.452.80
Subvention AI pour 1978		29.203.--
Dépenses 1979	28.661.85	
Créance auprès de l'AI pr. 1979		21.496.40
Solde		2.712.65
	<hr/>	<hr/>
	57.864.85	57.864.85

<u>Compte Frais d'administration</u>	Fr.	Fr.
Village de vacances Twannberg	1.000.--	
Congrès médical Tel-Aviv	1.000.--	
Séminaire parents Charmey 1979	1.123.40	
Assemblée Générale et Réunion du Comité à Bâle	849.70	
Frais divers	515.50	
Subvention OFAS pr. le séminaire des parents 1978		1.677.--
Solde		2.811.60
	<hr/>	<hr/>
	4.488.60	4.488.60

<u>Répartition du bénéfice de l'exercice</u>	Fr.	Fr.
Bénéfice de l'exercice 1979		6.095.25
Attribution au Fonds des Casinos	4.000.--	
Attribution à la Provision pr. recherche scientifique	1.000.--	
Attribution au Fonds de solidarité	1.000.--	
Attribution au Capital	95.25	
	<hr/>	<hr/>
	6.095.25	6.095.25

B I L A N au 31.12.1979 (après répartition du bénéfice)

<u>ACTIF</u>	Fr.
Compte de Chèques Postaux	60.098.52
Crédit Suisse, Zürich, livret d'épargne	10.378.95
Banque Centrale Coopérative, Zürich livret de dépôt	19.369.20
Banque Cantonale des Grisons, Coire livret d'épargne	9.043.85
Banque Cantonale de Zürich, Zürich livret d'épargne	9.281.45
Débiteurs	401.70
Impôt anticipé à récupérer	1.063.25
Actifs transitoires (Colonie de vacances 1979)	<u>21.496.40</u>
	<u>131.133.32</u>

<u>PASSIF</u>	Fr.
Créditeurs	16.326.75
Provision pr. recherche scientifique	12.954.--
Fonds de solidarité	19.480.95
Fonds des Casinos	37.673.35
Capital	<u>44.698.27</u>
	<u>131.133.32</u>

Proposition de Budget des COMPTES pour 1980

<u>RECETTES</u>	<u>Comptes 1979</u> Fr.	<u>Budget 1980</u> Fr.
Cotisations ordinaires	5.624.--	6.000.--
Cotisations extraordinaires	2.800.--	3.000.--
Intérêts bancaires	1.067.60	1.000.--
	<hr/>	<hr/>
	9.491.60	10.000.--
	=====	=====
<u>DEPENSES</u>	Fr.	Fr.
Frais d'administration	2.811.60	2.000.--
Frais de déplacements	3.652.45	4.000.--
Congrès Bonn		2.500.--
Imprimés et bulletins	1.190.25	600.--
Frais divers	886.10	700.--
Frais financiers (Banques & CCP)	106.80	200.--
	<hr/>	<hr/>
	8.647.20	10.000.--
	=====	=====

Proposition de BUDGET du Fonds des Casinos pour 1980

	Fr.	Fr.
Bilan d'ouverture		37.673.35
Salaire de la secrétaire	22.400.--	
Subvention AI pour le salaire de la secrétaire		17.900.--
notre participation au rachat à la Caisse de pensions de la secrétaire	1.681.70	
Frais pour conseils aux hémophiles	3.500.--	
Solde	27.991.65	
	<hr/>	<hr/>
	55.573.35	55.573.35
	=====	=====

Nous vous invitons à vous acquitter de vos cotisation pour 1980

Vous voudrez bien, pour ce faire, utiliser le bulletin de versement ci-joint.

L'Assemblée générale du 9 juin 1979 a fixé les cotisations de nos membres à

- frs. 18.-- au minimum pour les membres hémophiles, leurs représentants légaux ou d'autres personnes physiques.
- frs. 100.-- au minimum pour les personnes juridiques et les membres collectifs.

Veillez donc, si vous n'avez pas encore versé votre cotisation 1980 l'adresser au compte de chèques postaux 30-7529 de l'Association suisse des hémophiles.

Nous vous remercions d'avance de votre paiement.

Le trésorier

A I D E Z - N O U S A A I D E R !

Soutenez le travail de

L'ASSOCIATION SUISSE DES HEMOPHILES

en sollicitant la générosité de vos amis et de votre cercle de connaissances

G A G N E Z D E N O U V E A U X M E M B R E S
P O U R N O T R E A S S O C I A T I O N !